

Le travail

- **Toute la vie**

Les documents concernant un accident du travail.

Les papiers concernant la retraite.

- **30 ans jusqu'à la retraite**

Les bulletins de salaire.

Les reçus pour solde de tout compte.

Les certificats de travail.

Les contrats de travail, lettres d'engagement et de licenciement.

Les avis d'arrêt de travail ou d'accident.

Les bulletins de versement des prestations de la Sécurité Sociale.

- **5 ans**

Les bulletins de paie de vos employés.

Les documents concernant vos allocations chômage.

- **Et...**

Les contrats de travail 2 ans après leur résiliation.

Les impôts

- **5 ans**

Les avertissements du percepteur.

Les déclarations de revenus et les avis d'imposition.

La preuve du paiement des impôts.

Les justificatifs des réductions et déductions demandées (y compris la preuve de paiement pour les contrats d'assurance bénéficiant d'une réduction fiscale).

- **3 ans**

La redevance télévision.

La banque

- **Toute la vie**

Le livret de caisse d'épargne

- **10 ans**

Les souches des chèques et les relevés de comptes bancaires et postaux.

- **2 ans**

Les talons de mandats et de virements.

- **Egalement**

Les ordres de prélèvement automatique pendant le temps de leur validité.